

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 09/11/21

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Thomas BUSSIERE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

COMPETITIONS JEUNES

TIRAGE CADRAGE COUPE DU ROUSSILLON U19 – clubs engagés

1. CANET RFC 550123
2. ASC ST NAZAIRE 536086
3. US BOMPAS 526383
4. FC POLLESTRES 538526
5. FC ALBERES-ARGELES 552756
6. OC PERPIGNAN 553264

Retrait FC LE SOLER (FG)

Retrait FC VINCA (retrait avant parution calendrier)

Retrait USEPMM (non activité partielle U19-U18 enregistrée LFO)

► 1ER TOUR U19 :

6 clubs : 2 matches (2 qualifiés 1^o Tour) + 2 exempts (les 2 équipes de Ligue qui jouent en U18 R le 12/12 = 4 qualifiés pour les ½ Finales

- **Les matches se joueront le week-end des 11-12/12/21 (ou avant en semaine sur accord écrit des deux clubs).**

Article 2 CR U19 - Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (fédérale ou régionale) à la date de la rencontre, le match serait reporté



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1.	ASC ST NAZAIRE	FC POLLESTRES
2.	US BOMPAS	FC ALBERES-ARGELES
	EXEMPT 1 : CANET RFC	
	EXEMPT 2 : OC PERPIGNAN	

TIRAGE 1/8ÈME DE FINALE DE COUPE DU ROUSSILLON U17

- ▶ Suite au retrait du FC POLLESTRES qui a rejoint l'Entente TROUILLAS - FOURQUES
 - Il reste 15 clubs : 7 matches + 1 exempt = 8 qualifiés pour les ¼ de Finale
 - Les matches se joueront le week-end des 18-19/12/21 (ou avant en semaine sur accord écrit des deux clubs).

Article 2 CR U17 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

1.	OC PERPIGNAN	CABESTANY OC
2.	USEPMM	SP PERPIGNAN NORD
3.	E. FOURQUES-TROUILLAS-POLL.	FC CERDAGNE
4.	FC LE BOULOU SJPC	FC THUIR
5.	ELNE FC	CANET RFC
6.	G. COLLIOURE PORT-VENDRES	AS PERPIGNAN MED.
7.	FC ST CYPRIEN	FC LE SOLER
	EXEMPT US BOMPAS	

TIRAGE 1/8ÈME DE FINALE COUPE DU ROUSSILLON U15

- Les matches se joueront le week-end des 18-19/12/21 (ou avant en semaine sur accord écrit des deux clubs).

Article 2 CR U15 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

1.	FC CERET	FC THUIR
2.	OC PERPIGNAN	CANET RFC
3.	CABESTANY OC	USEPMM
4.	A. THEZA ALENYA CORNEILLA	FC CERDAGNE
5.	FC LE BOULOU SJPC	RF CANOHES TOULOUGES
6.	FC LAURENTIN	AS PERPIGNAN MED.
7.	US BOMPAS	PERPIGNAN AC
8.	FC LE SOLER	SP PERPIGNAN NORD



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TIRAGE 1/8ÈME DE FINALE COUPE DU ROUSSILLON U13

- Les matches se joueront le week-end des 18-19/12/21 (ou avant en semaine sur accord écrit des deux clubs).

Article 2 CR U13 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

1.	FC POLLESTRES	SALEILLES OC
2.	CABESTANY OC	US BOMPAS
3.	CANET RFC	FC LATOUR BAS ELNE
4.	USEPMM	FC THUIR
5.	AS PRADES	SP PERPIGNAN NORD
6.	ELNE FC	FC LE SOLER
7.	FC ST CYPRIEN	RC PERPIGNAN SUD
8.	FC ALBERES-ARGELES	PERPIGNAN OC

*Spécificité pour la catégorie U13 - ANNUAIRE DU DISTRICT

Dans un souci de dédramatiser l'épreuve des tirs au but en FIN de match (en cas de match nul à l'issue du temps réglementaire) et en application des directives fédérales, relayées par le Service Technique du District des PO (validées par le Comité Directeur), **une épreuve de tirs au but sera réalisée AVANT le match, et non après le match (4 tireurs).**

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

